

**Objet : lettre ouverte des organisations syndicales à Monsieur Nicolas DARAGON, Président de l'intercommunalité Valence Romans Agglo.**

Monsieur le Président,

Nous avons écouté avec attention votre allocution à l'occasion de la présentation des vœux à l'ensemble du personnel.

Vous avez souligné que la collectivité a fait la « *preuve de sa capacité à apporter à nos concitoyens le soutien et les actions de solidarité dont ils avaient besoin avec des moyens pourtant limités* ». Vous avez également mis en avant « *le sens du devoir et la connaissance du terrain* » qui caractérisent les agents de la communauté d'agglomération.

« *Nous avons assuré la continuité des services publics et les grands chantiers qui sont les nôtres ainsi que les missions du quotidien pour tous les habitants du territoire* ». Vous êtes assuré de pouvoir compter sur les agents et vous nous avez assuré votre soutien et celui de l'ensemble du conseil communautaire.

Alors, monsieur le Président, nous vous prenons au mot et comptons sur vous.

Au mois d'octobre 2020, l'administration a invité l'ensemble des organisations syndicales autour de la table pour travailler et faire des propositions sur le temps de travail.

Nous sommes invités par l'administration à réfléchir et à proposer des modalités de compensation dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 qui rend obligatoire pour toutes les collectivités le retour réel aux 1607 heures. Par ailleurs, l'administration s'appuie sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour modifier en profondeur le temps de travail.

Dans son message à l'ensemble des agents, du vendredi 15 janvier, le Directeur Général des Services indique vouloir communiquer en « toute transparence » et faire état des discussions qui ont lieu avec les représentants du personnel. Il annonce effectivement que l'année 2021 est, l'année du retour réel et obligatoire aux 1607 heures de travail effectif annuel. Mais il se garde bien de dire clairement aux agents que les deux jours du Président sont d'ores et déjà supprimés.

Il se contente de dire que « *cela aura un impact sur les jours du président, ainsi que sur certaines autorisations spéciales d'absence dont le nombre de jours octroyés était non réglementaire ; reste les jours d'ancienneté pour lesquels nous sommes en discussion avec vos représentants syndicaux* ».

Notre Directeur Général des Services indique dans son message « *Afin de garantir néanmoins l'attractivité de l'agglomération, à la demande du Président, la collectivité a décidé de lancer une réflexion sur l'action sociale afin de l'adapter au mieux aux besoins des salariés* » et les organisations syndicales ont fait des propositions.

Monsieur le Président,

Cela fait 6 ans que ça dure - toujours la même rengaine : il n'y a pas d'argent pour le personnel et l'action sociale à l'Agglo ! De toute façon « à quoi bon ? », puisque les résultats sont là !

Pourtant de l'argent il y en a pour payer des véhicules remisés à domicile à chaque directeur, compensé par une prime en cas de refus du véhicule. Une prime irrégulière représentant 30.000 € entre les années 2016 et 2018 selon le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui demande la suppression de cette indemnité.

Il y a également de l'argent pour faire progresser la carrière de certains agents plus vite que la lumière, pour faire peser les dépenses des services mutualisés sur l'Agglo, pour financer le stationnement de quelques véhicules sur un parking payant aux frais de l'Agglo...

Alors, quand nous demandons des compensations pour la suppression des deux jours du Président, nous espérons obtenir des contreparties significatives : en effet, deux jours travaillés en plus c'est un gain pour la Collectivité que la Chambre Régionale des Comptes a évalué à 8,28 ETP et un cout annuel de plus de **468 000 €**. Certes, il ne s'agit d'une économie qui sera retracée dans le budget de l'Agglo, mais il y aura une réelle plus-value en termes de travail effectif pour la communauté d'agglomération, aux dépens des agents.

Pourtant **UN SEUL POINT DE NEGOCIATION SEMBLE AVANCER**. Il s'agit de la **modification des ratios pour l'avancement de grade** : c'est une demande que nous faisons depuis des années, mais jusqu'à présent rien ne sortait, bien au contraire : réintégration des examens professionnels dans les ratios en 2019, par conséquent encore moins d'avancements possibles pour les agents.

La proposition de l'administration aux organisations syndicales représente un coût théorique de 80 000 €/an.

**La mise en place d'une mutuelle santé** : Dans son dernier message le Directeur Général des Services laisse entendre qu'un geste sera fait sur une participation à une mutuelle. Il se garde bien de dire à quel niveau et à à quelle échéance. Ces informations n'ont pas non plus été précisées lors de nos rencontres avec la Direction.

Nous savons tous, que la participation de la collectivité à une mutuelle sera obligatoire à compter de 2026. La proposition consiste donc juste à devancer une exigence réglementaire, ainsi ce n'est pas une contrepartie sociale durable pour les agents. Dans 5 ans nous aurons perdu nos jours de Président et nous aurons une participation de l'employeur à la mutuelle comme dans toutes les autres collectivités !

De plus, elle ne concernera pas tous les agents, car certains, sans doute nombreux, bénéficient déjà d'une mutuelle prise en charge par l'employeur de leur conjoint.

Pour le reste de nos propositions, la réponse est « non » ou « peut être dans 2 ans »... Autant dire jamais!

A chacune de nos demandes, nous avons l'impression que la collectivité va y laisser sa chemise. Pourtant ces derniers mois ont montré que les citoyens ont un réel besoin de leurs services publics et qu'ils y sont attachés et n'hésite pas à se tourner vers eux pour toutes leurs problématiques quotidiennes. Quelle image auront-ils de ces services publics à l'avenir avec des agents publics au rabais ??? Puisqu'à l'Agglo, nous faisons tout et même plus à moyens constants depuis 5 ans !!

## NOS AUTRES PROPOSITIONS, LES VOICI :

**Demandes d'augmentation de la valeur des titres restaurant** depuis 2015, toujours les mêmes réponses négatives : nous avons toujours 24 € par mois de l'Agglo pour nous nourrir. Des tickets à 2 € par jour depuis de nombreuses années, qui n'ont plus aucun rapport avec le coût actuel d'un simple sandwich.

Sachant que les titres restaurants sont totalement exonérés de charges patronales et que cela en fait donc le levier social le plus avantageux pour les employeurs !

**RIFSEEP** : des promesses avec des groupes de travail, une cotation de chaque poste et .... RIEN pour la grande majorité des agents: à part le changement de l'intitulé REGIME INDEMNITAIRE en IFSE sur le bulletin de salaire. Alors soit le régime indemnitaire correspondait exactement à la cotation des postes, et si c'est le cas pour 1700 postes, chapeau ! Sinon, d'une part nous ne respectons pas les agents en leur demandant toujours plus à effectif constant, et d'autre part, nous ne rendons pas l'Agglo attractive.

Que souhaitent les équipes dirigeantes pour l'Agglo ? Des agents motivés et impliqués ou des agents démoralisés et découragés qui ne font que le minimum, épaulés par des débutants à former qui partiront dès qu'ils trouveront mieux ailleurs ?

Dans le contexte de crise actuelle, au lieu de vouloir brider les rémunérations, l'Agglo n'a-t-elle pas un rôle dans le maintien du pouvoir d'achat, comme elle a su le faire durant les périodes de confinement en maintenant les salaires des agents ?

Monsieur le Président, TOUTE contrepartie a forcément une incidence financière sur le budget, donc pourquoi ne pas l'afficher clairement en prévoyant une enveloppe ? Dans le cas contraire, autant ne rien faire miroiter si l'Agglo n'est pas prête à mettre des moyens significatifs.

**Les jours d'ancienneté** : c'est un « peut-être » mais nous n'avons aucune garantie qu'ils soient maintenus Sachant que la Chambre Régionale des Comptes n'a pas demandé leur suppression. Ils existent également très souvent dans le secteur privé.

**Maintien des Autorisations spéciales d'absence (ASA)** : il n'y a aucune réglementation qui obligerait l'Agglo à raboter le nombre d'ASA, d'autant plus que la Chambre Régionale des Comptes ne contraint pas l'Agglo à supprimer les ASA mais juste à suivre leur consommation.

Pourtant voilà ce que propose notre administration :

Types d'autorisations spéciales d'absences (ASA)	Jusqu'à présent	A venir	ECARTS
Mariage du fonctionnaire (ou PACS)	5	5	0
Mariage d'un ascendant ou descendant direct	3	0	- 3
Mariage d'un frère ou d'une sœur	1	0	- 1
Naissance, adoption	3	3	0
Maladie très grave du conjoint	6	3	- 3
Décès du conjoint ou enfant	5	5	0
Décès des parents	3	3	0
Décès des grands parents, beaux-parents	1	1	0
Décès des frères, sœurs, petits-enfants	3	3	0
Garde enfant malade	6	6	0
Garde de parent atteint d'une maladie grave ou hospitalisé (conjoint, concubin, père, mère)	6	0	- 6
<b>Nombre de jours d'ASA</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>- 13</b>

Les propositions faites par la Collectivité sont insuffisantes et ne prennent pas en compte la réalité sociale des agents.

**Les agents sont las de cette situation qui perdure**, où l'Agglo leur demande sans arrêt de faire le maximum, dans des conditions difficiles, tout en appliquant des procédures souvent vidées de sens, où la responsabilité de chacun est totalement dissoute dans les méandres de circuits de validation labyrinthiques... sans geste de reconnaissance de la part de l'employeur (à l'exclusion des médailles), sauf peut-être auparavant les deux jours du Président qui sont dorénavant supprimés ...

**Pour échanger sur ces points et des remontées qui nous sont faites par les agents à l'annonce de cette évolution du temps de travail au sein de l'Agglo. Nous vous demandons préalablement audience, en amont du comité technique lors duquel ce sujet sera présenté à l'ordre du jour.**

Nous vous en remercions par avance.

